

Mission de la Mer

TEXTE D'ORIENTATION 2007

Dans l'histoire maritime, **Solidaires et témoins**

001 - *La Mission de la Mer rassemble des personnes du monde maritime qui se reconnaissent dans l'appel de l'Évangile et veulent partager les angoisses et les joies, les luttes et les espoirs de leurs semblables. Depuis plus de soixante ans, elle assure une présence chrétienne, constante et précieuse dans un monde maritime en perpétuelle évolution.*

002 - **Elle ne se donne pas sa mission ; elle la reçoit de l'Église. Une lettre de mission, validée par l'Assemblée plénière des Évêques à Lourdes en novembre 2006, a été donnée au Service National de la Pastorale des Migrants et des Personnes Itinérantes qui dépend de la Commission épiscopale de la Mission Universelle. La Mission de la Mer est maintenant rattachée au Service National de la Pastorale des Migrants et des Personnes Itinérantes (voir annexe). Sa mission est alors d'avoir le souci de l'avenir de la foi dans le monde maritime par la présence (navigation, proximité, accueil), le service, le dialogue, l'annonce et la célébration.**

003 - *La Mission de la Mer veut **témoigner**, au coeur du monde du Dieu en qui elle croit : le Dieu qui s'est fait homme en Jésus-Christ. À sa suite, les membres de la Mission de la Mer sont amenés à se faire **solidaires** des personnes les plus fragilisées par l'évolution du monde maritime.*

004 - *Notre mission est à l'image de la communion qui existe entre les personnes divines, le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, et du **dialogue** entre Dieu et les hommes. **Les diverses sensibilités de la Mission de la Mer sont une richesse** pour vivre et faire vivre ce dialogue, cette solidarité et ce témoignage de l'espérance qui nous habite.*

1. Le monde maritime aujourd'hui

100 - La mer est un bien commun à toute l'humanité qui doit être préservé. Mer nourricière, elle est une richesse. Elle est aussi un lien entre les différentes grandes régions du globe, vecteur essentiel (80%) du commerce mondial. Elle est un lieu de passage des grandes migrations humaines, officielles ou clandestines. Elle est toujours un lieu de cohabitation entre diverses activités, professionnelles ou de loisir.

110 - Commerce

110.1 – Dans le cadre de la globalisation de l'économie mondiale, l'organisation de la flotte de commerce s'est fortement libéralisée. La mondialisation de cette flotte peut être considérée comme pratiquement achevée. La lutte contre les pavillons de complaisance qui était le fer de lance de la politique d'ITF n'a pas permis leur éradication. La flotte mondiale est essentiellement sous pavillons de complaisance de toutes sortes, y compris divers pavillons-bis de grandes nations développées.

110.2 - Cette mondialisation s'accompagne d'une concentration des outils de transport et de manutention. Les grosses compagnies de navigation rachètent ou absorbent les plus petites. Les ports vendent leurs quais ou accordent des concessions à long terme à des entreprises privées qui possèdent les outils de manutention.

110.3 – Cherchant à maîtriser l'ensemble de la chaîne de transport, quelques gros armateurs ont investi dans cette activité, seuls ou en alliance avec les entreprises de manutention traditionnelles. Il existe quelques grandes sociétés qui contrôlent des terminaux dans les grands ports du monde. Les terminaux sont loin des villes.

110.4 – D'importantes structures financières dont le résultat financier constitue l'objectif principal, se sont spécialisées dans la construction de navires qu'elles frètent sur le marché mondial. Les armateurs gèrent tout ou partie de leur flotte au travers d'agences spécialisées auxquelles ils sous-traitent la gestion des équipages et l'entretien des navires. Il n'y a pratiquement plus de lien direct entre l'armateur et le marin. Les contrats d'embarquement sont très variables (salaires, durées - souvent entre 6 et 9 mois et parfois plus) suivant les nationalités d'origine des marins. Les équipages sont souvent considérés comme un élément dans la gestion globale des navires.

110.5 - Les équipages sont largement internationalisés. Les marins français qui naviguent dans ce contexte ont de la peine à re-

joindre les structures professionnelles. Leur conditions de travail et de vie restent néanmoins supérieures aux normes internationales, celles d'ITF. (International Transport workers Fédération)

110.-6 – Les navires atteignent des tailles de plus en plus grandes, en particulier les porte-conteneurs. Pour pouvoir rentabiliser des investissements de plus en plus lourds et dans le contexte d'une forte concurrence, le facteur temps a pris une grande importance : les escales sont les plus courtes possibles.

110.7 - La recherche pétrolière en mer a amené le développement d'une importante activité off-shore qui s'est appuyée massivement sur la main d'œuvre locale et internationale.

110.8 - La mise en place des politiques sécuritaires dans les zones portuaires, en multipliant les contrôles, rend plus compliquées les visites à bord et les déplacements des marins pour venir à terre.

110.9 - L'adoption d'une convention globale sur les conditions de travail et de vie à bord des navires de commerce par l'Organisation Internationale du Travail est un cadre qui permet de les définir. Le rôle des organisations qui s'intéressent aux conditions de vie des marins (syndicat ITF, Églises, Conseils de Bien-être portuaires, ...) consiste alors à faire respecter les acquis de cette convention et à tenter de les améliorer.

120 – Pêche

120.1 – Le temps où les pêcheurs se sentaient libres de travailler comme ils l'entendaient, dans des zones qu'ils choisissaient, sur des espèces qu'ils visaient semble bien révolu.

120.2 – Soumis à de nombreuses contraintes, le métier n'est plus "attractif" et il devient difficile de trouver des matelots ; à la pêche aussi, les équipages s'internationalisent en même temps qu'ils se réduisent.

120.3 - Aujourd'hui, ils sont confrontés à de graves problèmes liés à la gestion des res-

sources. Les politiques des quotas restreignent de manière souvent drastique les quantités pouvant être rapportées à terre, voire interdisent la pêche de plusieurs espèces. Une certaine complexité dans l'attribution des quotas ajoute au malaise.

120.4 - Dans le monde entier, une importante pêche illégale induit une forte pression sur les stocks. On assiste aussi à une concentration des armements à la grande pêche.

120.5 - Les rapports des scientifiques chargés d'évaluer les évolutions des stocks servent de base aux décideurs politiques. Le dialogue entre pêcheurs et scientifiques semble difficile.

120.6 - L'action de certaines associations écologistes, en prenant à témoin l'opinion publique, exerce une pression sur les décisions.

120.7 - Les pêcheurs sont pris entre une envie responsable de sauvegarder une ressource dont ils sont conscients d'être tributaires et le besoin de préserver leur revenu, leur savoir faire, et l'ensemble de la filière.

120.8 - Ce problème est mondial et les pêcheurs "du sud" subissent les effets de transfert ou d'achats de quotas. Les Européens, pêcheurs et politiques, sont impliqués dans cette politique des transferts.

120.9 - Ces évolutions ont des conséquences sur les filières de traitement des produits de la mer.

120.10 - Le monde de la pêche est encore trop souvent endeuillé par des accidents de mer. Les pertes de navires par gros temps, abordages ou échouements, les marins disparus en mer, les blessés rendus inaptes à naviguer sont trop nombreux.

120.11 - Confrontés à des conditions de travail naturellement difficiles, poussés par la nécessité de faire vivre leurs familles, les pêcheurs sont durs au travail. Malgré les progrès apportés par une législation mieux adaptée et des moyens de sauvetage plus performants, le métier demeure périlleux. Il reste beaucoup à faire pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

120.12 - Dans un monde de plus en plus interdépendant et lui aussi concurrentiel, les pêcheurs doivent pouvoir – en s'arrachant à un individualisme ambiant – inventer une capacité de réflexion collective et faire des propositions techniques concrètes : dialoguer plutôt que subir.

120.13 – Les organisations syndicales et professionnelles restent des lieux importants de prise de conscience et d'échange sur les problèmes économiques et humains.

130 – Cultures marines

130.1 – Les professionnels, hommes et femmes des cultures marines (ostréiculture, mytiliculture, conchyliculture, aquaculture) sont des acteurs de la vie côtière et des gestionnaires des zones littorales et de mers côtières.

130.2 – Ils sont confrontés à des problèmes de cohabitation sur les espaces littoraux, voire à des conflits, entre mer nourricière ou de travail et mer de plaisance ou de loisirs.

130.3 – Ils sont directement concernés, comme les pêcheurs côtiers, par les projets "d'aires marines protégées" aux objectifs environnementalistes.

130.4 – Ces activités sont tributaires de la qualité du milieu et de l'approvisionnement en eau douce de plus en plus insuffisante (partage entre milieu côtier et agriculture intensive).

140 - Plaisance

140.1 - La navigation de loisir et les activités professionnelles induites sont devenues un phénomène important dans notre société. Ce peut être l'occasion de rencontres entre professionnels de la mer et plaisanciers – au moment de fêtes de la mer par exemple -, mais sous l'effet du poids économique de cette activité la cohabitation peut provoquer des frictions, comme lorsque des espaces portuaires traditionnellement occupés par les pêcheurs sont transférés à la plaisance.

140.2 – Par l'écho que connaissent les grandes manifestations nautiques, les courses croisière, les émissions télévisées, la plaisance est un facteur important d'éveil et d'intérêt pour la mer.

140.3 - Il y a des marins professionnels sur certains navires de plaisance ; skippers dont on loue les services en même temps qu'on loue un bateau, équipages internationaux sur yachts de luxe dont les contrats sont semblables à ceux des marins de commerce.

140.4 – Se développe aussi une pêche de loisir qui n'est pas sans poser de problème et qui appelle à un dialogue avec les professionnels.

1- La Mission de la Mer

200 - La Mission de la Mer est aujourd'hui **présence spécifique d'Église** à ce monde maritime vaste et varié et rassemble donc des gens d'**origines très diverses**, hommes et femmes, actifs et retraités, qui ont un lien avec les marins et leurs familles et partagent leur expérience. **Solidaires des gens de mer**, ils se mettent à leur service de différentes manières et veulent être parmi eux **Témoins de l'espérance**.

201 - **C'est dans ce monde**, tel qu'il vient d'être décrit, **que la Mission de la Mer doit vivre sa mission**. Elle prend acte de cet état des lieux tout en étant vigilante par rapport à un mode de mondialisation qui n'est pas en accord avec notre vision chrétienne de la fraternité universelle : **l'autre n'est pas un concurrent** à abattre ou à dépasser, **mais un frère avec qui vivre**, et nous avons à être acteur dans cette évolution du monde.

210 - D'où nous venons

210.1 - La Mission de la Mer a ses origines lointaines dans la prise de conscience des changements qui survenaient dans le monde du travail et sa modernisation (les choses nouvelles, *Rerum Novarum*). Peu à peu, avec le christianisme social, s'est développée l'intuition que **son service et son évangélisation appelaient une approche spécifique**.

210.2 – Depuis la fin du XIX^{ème} siècle, des précurseurs se sont préoccupés d'une présence spécifique au monde maritime. Paroisses maritimes, fêtes de la mer, cercles de réflexion chrétienne pour les officiers, Société des Œuvres de Mer et Abris du marin, caisses mutuelles en sont les témoins. "*Nous sommes quelques amis qui vivons au milieu de vous, à terre et en mer. Nous voyons de près vos qualités, et nous vous aimons. Nous apercevons aussi vos misères, et vos malheurs nous attristent. Nous voulons vous rendre service et vous aider à être plus heureux.*" Extrait de l'avertissement de la première édition de l'Almanach du Marin Breton, 1899. Parmi ces précurseurs citons particulièrement les pères Louis-Joseph Leuret, pour la Jeunesse Maritime Chrétienne, et Matthieu Bégouen-Demeaux, pour le milieu officier. Ils ont apporté aux marins de la pêche et du commerce des outils de réflexion et d'action collective. Ils ont ouvert la voie à des mouvements de laïcs, à des organismes professionnels, à des organisations syndicales.

210.3 – L'un des piliers historiques de la Mission de la Mer est la Jeunesse Maritime Chrétienne, créée en 1930, avec ses liens forts avec la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. La Mission de la Mer naît officiellement dans l'Église de France en juin 1945.

210.4 - L'activité réelle de la Mission de la Mer commence au début des années 1950 avec l'embarquement des premiers prêtres

navigants à partir de Dunkerque, Boulogne, Le Havre, Nantes et Marseille.

210.5 - La Mission de la Mer doit nombre de ses intuitions à la Mission de France ainsi qu'à certaines congrégations religieuses : Franciscains, Dominicains, Jésuites, Petits Frères du Père de Foucault, Frères de Saint Gabriel, ... Des prêtres diocésains, dans le sillage des prêtres ouvriers ont fait le choix de naviguer au commerce comme à la pêche.

210.6 - Des laïcs se sont regroupés pendant les embarquements et sur les ports autour de prêtres navigants ou d'aumôniers diocésains et ont ainsi constitué des communautés maritimes. Dans d'autres ports des équipes se sont reconnues dans la démarche de l'Action Catholique Ouvrière Maritime. Des anciens de la Jeunesse Maritime Chrétienne, devenue Jeunesse de la Mer, ont pris également leur place dans ce mouvement d'apostolat maritime au plus près de la vie des marins.

210.7 – Sous le coup des mutations sociales et économiques, ainsi qu'à cause de l'internationalisation des échanges, la Mission de la Mer, en tant que telle ou par l'intermédiaire d'associations, a trouvé d'autres champs de mission depuis les années 1970 : présence dans les foyers d'accueil, défense des droits des marins, appui aux organisations de femmes de marins, contacts entre les pays européens, action représentative auprès des pouvoirs publics, ...

210.8 – La Mission de la Mer, devenue association de laïcs à la suite du concile Vatican II, s'est structurée en 4 régions et cherche à répondre le mieux possible à des réalités diverses le long de notre littoral.

210.9 – La Mission de la Mer qui entretenait déjà des liens avec quelques pays d'autres continents, principalement des pays francophones, a peu à peu approfondi une

nécessaire conscience d'une mission aux dimensions du monde. La participation aux congrès mondiaux de l'Apostolatus Maris a été décisive.

220 - Ce qui nous anime

220.1 – Nourris de cette longue expérience, nous pouvons relever quelques traits de ce qui nous anime aujourd'hui.

220.2 – Le premier trait, cultivé au sein de nos équipes, est le sentiment, et même la fierté, d'appartenir à ce monde qui nous a formés et dans lequel on peut exercer de beaux métiers, même s'ils sont difficiles. **Nous faisons histoire avec le peuple de la mer.**

220.3 - Les motivations humaines sont renforcées par notre foi chrétienne. L'affirmation de la dignité de la personne humaine nous vient de la foi en notre création à l'image de Dieu, en l'incarnation de son fils et en notre propre résurrection dans le Christ. Dans la perspective du royaume à venir, nous sommes appelés à devenir **solidaires et responsables** de nos frères et soeurs.

220.4 - La Mission de la Mer nous aide à aller à la rencontre des marins français ou étrangers, puisque le Christ envoie l'Église à toute créature. À la Mission de la Mer, on peut vivre la fraternité entre peuples, langues, religions, promise à ceux qui accueillent le Royaume de Dieu.

230 - Ce qui nous rassemble

230.1 – En équipes, nous vivons déjà le simple plaisir de nous retrouver. Nous partageons la même culture maritime ; nous échangeons des nouvelles, des projets, des informations. L'amitié, les paroles échangées, le soutien mutuel, la convivialité sont de grandes valeurs à nos yeux.

230.2 – Cependant les rencontres permettent de nous retrouver dans la prière et de nous mettre à l'écoute de l'Évangile. **L'Évangile aiguise notre regard.** Il nous **révèle des appels**, des pistes d'action.

230.3 – Les rencontres permettent aussi de **partager** et de **vérifier** nos engagements. Ce peut être une manière de vivre en Église, une porte d'entrée vers d'autres groupes ecclésiaux.

240 - Nos points d'attention

241 - Les plus faibles

241.1– Les conditions de travail qui découlent du fonctionnement économique mondialisé font apparaître des **précarités nouvelles**.

241.2 - les plus pauvres acceptent des conditions de travail et des embarquements longs et souvent difficiles, sur des navires dont la qualité est parfois douteuse, transportant des frets de moindre valeur commerciale, qui ont des conséquences sur leur santé et leur sécurité.

241.3 – Les difficultés de communication avec les familles et entre marins de nationalités et de cultures différentes, ainsi que la diminution des effectifs, accentuent les phénomènes de **solitude**.

241.4 – **La fatigue et le stress** génèrent des comportements et des réactions qui sont dangereuses, tant pour les hommes que pour les navires et sont souvent à l'origine des accidents.

241.5 – Les communautés maritimes sont témoins de situations dramatiques suite à ces accidents et amenées à accompagner les familles endeuillées.

241.6 – L'option pour les plus fragilisés nous invite à **chercher avec eux des chemins de vie et d'espérance**.

242 - La dimension internationale

242.1 - L'évolution de la composition des équipages nous amène à être attentifs aux marins qui passent dans nos ports d'où qu'ils viennent.

242.2 – Dans le contexte mondialisé, nous avons été amenés à nous mobiliser pour aider, avec d'autres, des marins abandonnés, victimes d'armateurs peu scrupuleux et nous le restons.

242.3 – Il importe que la Mission de la Mer prenne en compte cette dimension internationale dans son **regard**, dans sa **réflexion** avec les marins et dans son **action**.

242.4 – Les participations de la Mission de la Mer aux manifestations européennes et internationales de l'Apostolatus Maris permettent une prise de conscience et sont des lieux de rencontre et de partage d'expérience pour **vivre et enrichir la dimension universelle de la mission**.

243 – Les engagements dans le monde maritime

243.1 – Nous décelons de nouveaux besoins et lieux d'engagement.

243.2 – La **gestion et la protection** de la nature sont des enjeux importants, à la suite d'une prise de conscience progressive de l'interdépendance de l'homme et de son milieu naturel. La Mission de la Mer y a pris et y prend sa part pour les acteurs de la vie maritime. Cela concerne à la fois la mer, le littoral, la gestion et la protection de la ressource et la sécurité individuelle.

243.3 – Les trop nombreux abordages entre navires de pêche et de commerce (aggravés parfois de délits de fuite) mettent en évidence le besoin d'apprendre, ou de réapprendre, à **cohabiter entre marins des diverses activités**.

243.4 - **Le dialogue avec les responsables de l'Église et du monde** (en particulier les hommes politiques) ainsi qu'avec les diverses communautés ecclésiales et institutions maritimes, est indispensable pour faire connaître nos soucis et nos espoirs, nos demandes aussi. Ces rencontres permettent de **rendre visible** la Mission de la Mer.

243.5 – La Mission de la Mer peut aussi **aider à la réflexion et aux propositions** des pêcheurs au sein de leurs organisations professionnelles.

243.6 - À cause des mutations rapides que nous vivons, certaines formes d'engagement dans le monde maritime semblent fragilisées et sont à repenser et à préciser.

243.7 – Les prêtres, diacres et religieux embarqués ont fortement marqué l'histoire de la Mission de la Mer. En voyant des ministres à la Mission de la Mer, **l'Église dit son attention** au monde maritime. Cette forme d'engagement est aujourd'hui menacée.

243.8 – Il nous faut sans cesse **chercher des chemins nouveaux** pour vivre la solidarité et témoigner de l'espérance. Il est important que les membres de la Mission de la Mer y soient engagés. Ces engagements peuvent prendre des formes variées.

244 – Les jeunes

244.1 – Il y a des difficultés à faire vivre la Jeunesse de la Mer en tant que mouvement organisé au plan national.

244.2 – On constate un changement dans l'origine des élèves des différentes écoles maritimes et dans leurs projets professionnels.

244.3 – Cependant dans un certain nombre de lieux, des membres de la Mission de la Mer rejoignent des jeunes dans les écoles et animent des aumôneries. Ils assurent dans les ports de pêche une présence et une écoute des jeunes pêcheurs et un accompagnement de leurs projets, soit personnellement, soit par le biais associatif. Les dialogues et rencontres avec les jeunes peuvent être éclairés par les repères que la Jeunesse de la Mer s'est donnée en 1975 : Amitié, Responsabilité, Solidarité. C'est d'abord une proposition aux jeunes de repérer le royaume de Dieu dans leur vie et leurs attentes.

244.4 – Cette **rencontre des jeunes reste un objectif** pour la Mission de la Mer.

245 – L'oecuménisme et le dialogue interreligieux

245.1 – La grande mobilité des gens de mer rend facile et fréquente la rencontre d'autres confessions.

245.2 – Le travail commun avec d'autres frères chrétiens, nous amène à **vivre l'oecuménisme** dans la charité et nous permet de découvrir "plusieurs demeures dans la maison du Père". C'est ainsi que la Mission de la Mer est partie prenante de l'ICMA (International Christian Maritime Association)

245.3 – La rencontre de croyants de religions non chrétiennes nous aide à percevoir et reconnaître d'autres **modes d'expression et de manifestation** de la foi.

245.4 – L'appartenance de la Mission de la Mer au Service National de la Pastorale des Migrants et Personnes Itinérantes nous encourage dans ce **dialogue** avec les autres frères chrétiens et des autres religions.

250 - Nos partenaires dans une mission au service des marins

250.1– Nous avons des liens historiques avec la Mission de France qui a fortement participé à l'envoi de prêtres et diacres vivre la vie et les conditions des marins.

250.2 – La Mission de la Mer a favorisé la création d'Associations locales des Amis des Marins qui participent au fonctionnement des Foyers d'accueil et des Conseils de Bien-Être

portuaires. Nombre de ses membres y sont engagés. Elle a des liens avec la Fédération des Associations des Amis des Marins.

250.3 - La Mission de la Mer est membre du CCFD et partie prenante des comités diocésains. Plusieurs de ses membres sont cooptés au sein du Groupe Mer dont le rôle est de donner des avis "pertinents" sur les projets de développement liés au domaine maritime et sur la parole du CCFD dans ces problématiques.

250.4 - La Mission de la Mer compte parmi les membres fondateurs de l'Observatoire du Droit des Marins, en lien avec l'Université de Nantes.

250.5 - Elle est aussi membre fondateur d'une association appelée APMA qui regroupe des techniciens de la Marine Marchande, des scientifiques des terres australes et des alliés. L'un des buts de cette association est de mettre en relief ce qui pourrait être des "repères" dans le monde d'aujourd'hui.

250.6 - Des équipes d'Action Catholique Ouvrière Maritime sont une composante de la Mission de la Mer. Elles sont en relation avec la Mission Ouvrière.

250.7 - Nous avons aussi des contacts avec des associations de femmes de marins, principalement sur la façade Atlantique.

250.8 - A l'occasion d'actions ou de besoins ponctuels nous avons des contacts avec les syndicats maritimes, les comités locaux, les services sociaux, les associations caritatives ou humanitaires ...

260 - La Mission de la Mer, lieu de notre propre évangélisation

260.1 - En rassemblant des chrétiens, marins eux-mêmes et leurs familles, issus du monde maritime ou proches de celui-ci, la Mission de la Mer participe, à l'évangélisation de ceux et celles qui font route avec elle. Les manifestations de cette évangélisation sont très diverses et nous aide à **prendre conscience du dynamisme de notre baptême**.

260.2 - **Dieu nous invite au service** et l'Église existe, entre autres, par et pour le service du monde.

260.3 - À travers les divers engagements de ses membres, la Mission de la Mer est **un**

lieu et un lien. Un lieu d'éducation et d'action, un lien avec l'Église et les associations qui travaillent à faire respecter la dignité de chaque personne humaine.

260.4 - La rencontre en Mission de la Mer nous permet une découverte et une connaissance plus approfondie du milieu. Elle permet un **soutien aux actions** dans lesquelles nous sommes engagés. Elle permet une **fidélité dans la durée**.

260.5 - L'équipe locale Mission de la Mer est un lieu d'écoute mutuelle, de **discernement**, de remise en cause, de réconciliation et de véritable évangélisation.

260.6 - Le travail du disciple ne peut être individuel, il appelle les autres au service. L'avenir de l'Église, de la Mission de la Mer dépend de notre capacité à **faire signe à nos compagnons**.

270 - Des temps nouveaux pour l'Évangile

270.1 - La longue histoire de l'apostolat maritime n'est pas finie. Comment annoncer l'Évangile aujourd'hui ? Comment servir le peuple de la mer ? Notre **expérience** des dernières années peut nous donner quelques **repères** pour apprendre à "vivre ensemble" et faire découvrir cette nécessité. C'est dans le "**vivre ensemble**" que s'exprime d'une manière pratique la fraternité universelle qui doit unir les hommes et les femmes de notre temps.

270.2 - En 2000, le **rassemblement du Jubilé** à Lourdes a été l'occasion d'invitations à d'autres chrétiens du monde maritime non adhérents à notre association. D'autres manifestations locales (fêtes de la mer, Journée mondiale, pardons et pèlerinages) nous mêlent à des chrétiens du monde maritime. Nous pouvons sans doute recevoir d'eux et leur apporter quelque chose de notre expérience. Ainsi des membres de la Mission de la Mer sont appelés à faire partie de conseils pastoraux (diocésains, paroissiaux) ou à réfléchir en synode diocésain.

270.3 - en 2004, nous avons entrepris d'écrire les **Évangiles de la mer**. Tout dans la vie peut devenir parabole du royaume. Nous pouvons retirer quelques orientations de ce regard.

2- Des appels à servir

300 – Ministres ordonnés et laïcs, navigants ou "terriens", **nous sommes tous appelés à servir par la Parole, la Liturgie et la Diaconie (service et engagement).**

301 - Le service prend différents visages suivant les ports en fonction des besoins identifiés et des moyens pour **manifeste notre Solidarité et témoigner de l'Espérance.**

302 – Le service s'inscrit **dans la durée et en équipe.**

310 - La Parole

310.1 – Le témoignage par la parole se fait déjà en rappelant le **nécessaire respect de la dignité de l'homme.**

310.2 – Il se fait aussi par l'annonce du **Royaume déjà présent** parmi nous.

310.3 – **Dans l'Église**, la Mission de la Mer est comme un "coquillage collé à son oreille" (Père Molères) pour écouter la vie des marins, **s'en faire l'écho** pour attirer son attention.

310.4 – Le témoignage se fait aussi auprès des marins et de leurs familles, sur les quais, à travers des institutions comme les aumôneries, dans les communautés maritimes, à travers les visites et l'accueil.

320 - La Liturgie

320.1 – Il existe plusieurs opportunités ou occasions de **célébrer avec les marins.**

320.2 – Les accidents de mer sont des moments où nous devons être proches de nos frères qui souffrent, partager leur peine et où nous pouvons donner une **parole d'espérance**, ancrée en Dieu qui veut que l'homme vive.

320.3 – La Mission de la Mer **participe** aux pèlerinages, célébrations des fêtes de la mer et diverses manifestations nautiques, **là où ils existent.**

320.4 – À l'occasion des demandes de bénédiction de navires, la Mission de la Mer creuse avec les demandeurs **le sens de ce signe.** Des indications ont été données par le Comité épiscopal de la mer en 1968 et reprises par la Mission de la mer en 1990. Elles peuvent servir de repères.

320.5 – Elle assure régulièrement, à travers ses différentes équipes, une **prière suivie en union avec les gens de mer.**

320.6 – L'instauration de la **Journée Mondiale de la mer**, est une occasion de marquer notre solidarité avec l'ensemble des marins de la planète. Cette Journée Mondiale est aussi **l'occasion d'inviter tous les croyants** de nos paroisses et diocèses à avoir une pensée et une prière à l'intention des marins du monde entier.

320.7 – La **célébration eucharistique à bord** de navires quand l'équipage en fait la demande, est un moment privilégié de l'expression liturgique.

320.8 – Des marins ont reçu des lettres de mission pour susciter des **communautés de prière à bord.** La Mission de la Mer se doit d'être attentive à ces initiatives, par exemple lors des visites à bord.

320.9 - La prière et la lecture de l'Évangile ainsi que la relecture de vie sont des **soutiens à l'action.**

330 - La Diaconie

330.1 – Le Service des marins prend divers visages.

330.2 – **Les visites à bord** des navires sont l'occasion de rencontrer les marins "chez eux".

330.3 – **L'accueil dans les foyers** leur permet de sortir du bateau et voir "autre chose", rencontrer d'autres marins. C'est aussi le lieu d'accès à **des services concrets.**

330.4 – Les membres de la Mission de la Mer portent une attention particulière aux **marins hospitalisés.**

330.5 – Il nous arrive de **relayer des demandes** de marins à caractère "social" auprès des institutions maritimes.

330.6 – La Diaconie s'exprime aussi **à travers les engagements** que les membres de la Mission de la Mer peuvent avoir à titre person-

nel et/ou dans des partenariats avec des institutions à l'écoute des gens de mer et à leur service.

340 - Les urgences que nous décelons pour aujourd'hui

340.1 – Il importe d'**inventer des moyens de présence avec les marins** par la navigation, la rencontre, la proximité et l'accueil.

340.2 – Il est important pour notre avenir commun qu'à partir de la lettre de mission reçue de la Commission épiscopale pour la Mission Universelle, la Mission de la Mer communique avec l'Église locale pour l'informer des enjeux et **sensibiliser les chrétiens au monde maritime**.

340.3 - Préparer la relève des ministres ordonnés est un point crucial. Il en est de même de la relève des laïcs et l'éclosion de nouveaux ministères (laïcs, religieux, religieuses).

340.4 - Dans notre société mondialisée, il est vital pour la mission de dynamiser les réseaux internationaux pour favoriser le dialo-

gue, la communication entre pays, la solidarité avec les marins et leurs familles.

340.5 – Le site Internet de la Mission de la Mer doit être utilisé comme un moyen de **mise à disposition des informations** concernant le mouvement et un **espace de dialogue** avec ceux qui font route avec nous et avec les jeunes.

340.6 - Les Fêtes de la mer et le dimanche mondial de la mer doivent être l'occasion de **travailler conjointement** avec les Églises locales et le service de la pastorale des réalités touristiques.

340.7 – Pour améliorer le service aux marins, il importe de **renforcer les équipes de bénévoles**, principalement pour les visites à bord et l'accueil.

340.8 – Pour répondre à ces besoins, **la formation doit être encouragée** tant pour les visiteurs que pour les animateurs de communautés. Ces formations pourront être recherchées vers l'International Christian Maritime Association et l'ITF (visiteurs) ou vers les diocèses (animateurs pastoraux).

Nous croyons que quelque chose se passe au-delà de nos efforts et de nos initiatives.

Pour la Mission de la Mer

Philippe Martin

Robert Gaborit

Président

Secrétaire Général

Service National de la Pastorale des Migrants et des Personnes Itinérantes SNPMPI

Lettre de Mission

La Lettre de mission, donnée par la Commission épiscopale de la Mission Universelle au **Service National de la Pastorale des Migrants et des Personnes Itinérantes**, a été validée par l'Assemblée Plénière des Évêques, le 8 novembre 2006, à Lourdes

Les termes de la Lettre de Mission sont les suivants

« Pour assurer le service pastoral des Migrants, des Gens du voyage, de l'aumônerie de la Batellerie (des Bateliers), des Artisans de la fête et de la Mission de la Mer (des Marins), la *Commission épiscopale de la mission universelle de l'Église* confie au *Service National de la Pastorale des Migrants et des Personnes itinérantes - SNPMPI* - les missions suivantes :

1. **Effectuer un travail d'expertise**, tant d'un point de vue législatif, juridique, social, politique, économique et culturel, que religieux et pastoral, en fonction des réalités vécues par les groupes concernés.
2. **Servir la catholicité**, en encourageant les Eglises locales à accueillir ces communautés particulières pour participer à une même mission ecclésiale. La présence de communautés d'origine étrangère dans une Église locale peut être considérée par celle-ci comme une grâce et un appel à entretenir des liens de communion avec les Églises dont elles proviennent.
3. **Soutenir une évangélisation adaptée** aux conditions humaines et culturelles de ces différents groupes (par exemple, les aumôneries nationales pour les migrants, les rassemblements et pèlerinages pour les gens du voyage, la solidarité et l'accompagnement des personnes en difficulté).
4. **Soutenir la formation** des acteurs pastoraux dans les équipes diocésaines. En fonction des spécificités de chaque groupe, favoriser la naissance et la formation de nouveaux acteurs pastoraux.